

Le Groupe Banque TD fera l'acquisition de Scottrade Bank

TORONTO, le 24 oct. 2016 /CNW/ - Le Groupe Banque TD (TD) (TSX et NYSE : TD) a annoncé aujourd'hui une entente visant l'acquisition de Scottrade Bank, une caisse d'épargne fédérale en propriété exclusive de Scottrade Financial Services, Inc. (Scottrade), pour une contrepartie en espèces égale à la valeur comptable corporelle de Scottrade Bank à la clôture, sous réserve de certains rajustements. Aux termes de l'acquisition proposée, Scottrade Bank fusionnera avec TD Bank, N. A. En date du 30 septembre 2016, la valeur comptable corporelle de Scottrade Bank était d'environ 1,3 milliard de dollars US et elle détenait environ 13 milliards de dollars US en espèces et en titres, 4 milliards de dollars US en prêts et en crédits-bails et 15 milliards de dollars US en dépôts dans les comptes de passage de Scottrade. À l'heure actuelle, la TD estime qu'elle comptabilisera un goodwill de 175 millions de dollars US lié à l'acquisition de Scottrade Bank.

TD Ameritrade Holding Corporation (Nasdaq : AMTD) a annoncé aujourd'hui une entente visant l'acquisition de Scottrade en contrepartie d'espèces et d'actions de TD Ameritrade. Sous réserve de la conclusion des acquisitions, la TD et TD Ameritrade ont convenu que la TD acceptera les dépôts dans les comptes de passage des clients de Scottrade.

Conformément à ses droits préférentiels de souscription et sous réserve de toute approbation requise des organismes de réglementation, la TD a l'intention d'acheter pour 400 millions de dollars US de nouvelles actions ordinaires (environ 11 millions d'actions) de TD Ameritrade. Par conséquent, la TD devrait détenir une participation pro forma anticipée dans TD Ameritrade correspondant à environ 41,4 % des actions ordinaires.

La TD a l'intention de financer la transaction avec des ressources internes et s'attend à ce que son ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires diminue d'environ 30 points de base sur une base pro forma compte tenu de l'acquisition et de l'investissement. La TD s'attend à ce que ces transactions aient un effet relatif sur ses bénéfices durant la première année complète après la clôture.

« Cette annonce permet à la TD et à TD Ameritrade de renforcer leur relation, a déclaré Bharat Masrani, président du Groupe et chef de la direction, Groupe Banque TD. Nous sommes heureux de voir TD Ameritrade faire croître ses affaires et solidifier sa position de chef de file sur le marché. »

L'achat de Scottrade Bank par la TD est assujéti à la conclusion simultanée de la transaction de TD Ameritrade/Scottrade ainsi qu'à l'approbation des organismes de réglementation et au respect d'autres modalités de clôture habituelles. L'achat devrait être conclu au cours du deuxième semestre de l'exercice financier 2017.

À propos du Groupe Banque TD

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque »). La TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord d'après le nombre de succursales. Elle offre ses services à environ 25 millions de clients dans plusieurs centres financiers dans le monde et exerce ses activités dans trois principaux secteurs :



Services de détail au Canada, y compris TD Canada Trust, Financement auto TD au Canada, Gestion de patrimoine TD (Canada), Placements directs TD et TD Assurance; Services de détail aux États-Unis, y compris TD Bank, America's Most Convenient Bank, Financement auto TD aux États-Unis, Gestion de patrimoine TD (États-Unis), et une participation dans TD Ameritrade; et Services bancaires de gros, y compris Valeurs Mobilières TD. En outre, la TD figure parmi les principales sociétés de services financiers par Internet du monde, avec quelque 10,8 millions de clients du service en ligne et du service mobile. Au 31 juillet 2016, les actifs de la TD totalisaient 1,2 billion de dollars CA. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole « TD ».

Mise en garde à l'égard de l'information prospective

De temps à autre, la TD fait des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux, y compris dans le présent communiqué, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la TD peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs s'adressant aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme « croire », « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « viser » et « pouvoir » et de verbes au futur ou au conditionnel.

Par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la TD à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique et financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes - dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la TD et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir - peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner, isolément ou collectivement, de tels écarts incluent les risques, notamment, de crédit, de marché (y compris le risque de position sur titres de participation, le risque sur marchandises, le risque de change et le risque de taux d'intérêt), de liquidité, opérationnels (y compris les risques liés à la technologie et à l'infrastructure), d'atteinte à la réputation, d'assurance, de stratégie et de réglementation ainsi que les risques juridiques, environnementaux, d'adéquation des fonds propres et les autres risques. Ces facteurs de risque comprennent notamment la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la TD exerce ses activités; la capacité de la TD à mettre en œuvre ses principales priorités, notamment réaliser des acquisitions, fidéliser la clientèle, élaborer des plans stratégiques et recruter, former et garder des dirigeants clés; les interruptions ou attaques (y compris les cyberattaques) visant la technologie de l'information, Internet, les systèmes d'accès au réseau ou les autres systèmes ou services de communications voix-données de la TD; l'évolution de divers types de fraude et d'autres comportements criminels auxquels la TD est exposée; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la TD ou ses sociétés affiliées, notamment relativement au traitement et au contrôle de l'information; l'incidence de la promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements, de la modification des lois et des règlements actuels ou de leur application, y compris sans s'y restreindre les lois fiscales, les lignes directrices sur les fonds propres à risque et les directives réglementaires en



matière de liquidité; le contexte de contentieux globalement difficile, y compris aux États-Unis; la concurrence accrue, y compris provenant des services bancaires par Internet et par appareil mobile et des concurrents offrant des services non traditionnels; les changements apportés aux notations de crédit de la TD; les variations des taux de change et d'intérêt (y compris la possibilité de taux d'intérêt négatifs); l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; les estimations comptables critiques et les changements de normes, de politiques et de méthodes comptables utilisées par la TD; les crises de la dette internationale actuelles ou éventuelles et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent. En ce qui concerne l'acquisition proposée par la TD de Scottrade Bank, il ne peut y avoir aucune assurance que la TD réalisera les avantages ou les résultats prévus découlant de l'acquisition en raison de divers facteurs, notamment : incapacité de réaliser l'acquisition dans les délais prévus, d'obtenir les approbations des organismes de réglementation pour la transaction ou de remplir d'autres conditions liées à la clôture de la transaction selon les modalités et l'échéancier proposés. La TD avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la TD. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion 2015 de la TD, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs à toute transaction ou tout événement dont il est question à la rubrique « Événements importants » dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur www.td.com/fr. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la TD, et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la TD.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué sont décrites dans le rapport de gestion 2015 à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques » et, pour chacun de nos secteurs d'exploitation, aux rubriques « Perspectives et orientation pour 2016 », telles qu'elles peuvent être mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent communiqué représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la TD et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la TD aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La TD n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.

SOURCE Relations avec les investisseurs TD



Pour plus de renseignements:

Investisseurs:

Gillian Manning
TD Bank Group
416-308-9030

Médias:

Alison Ford
TD Bank Group
416-982-5401

